



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 7 de l'ordre du jour	IOPC/NOV21/7/3	
Date	28 septembre 2021	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A26	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC77	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA18	●

SERVICES D'INFORMATION

Note du Secrétariat

Résumé :	<p>Le présent document fournit des détails sur les activités de formation, pédagogiques et de sensibilisation à distance menées par le Secrétariat en 2021.</p> <p>Il rend également compte des nouveaux projets, des projets en cours et des projets futurs pour ce qui est du site Web et contient une mise à jour des publications les plus récentes ainsi que d'autres projets menés à bien ou en cours d'élaboration.</p>
Mesures à prendre :	<p><u>Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u></p> <p>Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.</p>

1 Introduction

- 1.1 Étant donné l'impact mondial que continue d'avoir la pandémie de COVID-19 en 2021 et les restrictions des déplacements internationaux qui en découlent, le Secrétariat a adapté un certain nombre de ses pratiques pour pouvoir maintenir le dialogue avec les États Membres, les États non membres et d'autres parties intéressées, afin d'apporter son appui, d'assurer des formations et de mieux faire connaître le régime international de responsabilité et d'indemnisation en général. Le Secrétariat a ainsi animé plusieurs ateliers nationaux et régionaux à distance, participé à plusieurs webinaires d'information et adapté le Cours annuel de brève durée des FIPOL pour en faire un événement totalement virtuel. Le présent document fournit des détails sur les activités menées par le Secrétariat en 2021.
- 1.2 Le présent document rend également compte des faits nouveaux concernant le site Web des FIPOL (www.fipol.org) et les publications, ainsi que d'autres projets entrepris au cours de l'année.

2 Activités de formation et pédagogiques à distance

Ateliers et webinaires

- 2.1 Le Secrétariat a contribué à plusieurs séminaires en ligne depuis les sessions de décembre 2020 des organes directeurs, notamment à ceux organisés par :
- l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (Projet GI WACAF) ;
 - l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) ;
 - le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) ; et
 - la Fondation Sea Alarm (Sea Alarm).

- 2.2 Outre ces séminaires, le Secrétariat a animé des ateliers nationaux, ou y a contribué, au Canada, en Estonie, en Gambie, au Mexique et en Nouvelle-Zélande, et a également participé à un atelier régional organisé par Partnerships in Environmental Management for the Seas of East Asia (PEMSEA) au profit des États du golfe de Thaïlande et à l'International Oil Spill Conference. Le Secrétariat accueille favorablement les demandes de tout État qui juge utile d'organiser des activités virtuelles de ce type.
- 2.3 L'accueil des visites annuelles d'universités et autres établissements d'enseignement ayant été impossible, le Secrétariat a décidé de continuer à apporter son soutien aux étudiants intéressés en proposant des séminaires en ligne sur demande, notamment à l'intention d'étudiants de l'Université de Gand (Belgique), de l'Université del Salvador (Argentine), de l'Institut de droit maritime international (IMLI) et de l'Université maritime mondiale (UMM).
- 2.4 Comme indiqué précédemment, le Secrétariat est également en train d'élaborer une série de courts webinaires ouverts à un large public portant sur les domaines clés de l'activité et du fonctionnement des FIPOL, comme le traitement des demandes d'indemnisation ou l'établissement des rapports sur les hydrocarbures et les contributions. Le Secrétariat a profité de sa participation aux différents séminaires en ligne cités au paragraphe 2.1 pour tester un certain nombre d'outils et de fonctionnalités virtuelles dans le but de les intégrer à cette série de webinaires, qu'il espérait pouvoir organiser en septembre. Cependant, compte tenu de la demande d'autres activités de sensibilisation pour le mois en question, il n'a pas été en mesure de le faire. Le Secrétariat prévoit désormais de proposer ces webinaires en début d'année prochaine.
- 2.5 Se tournant vers l'avenir et tandis que le Secrétariat regagne progressivement les locaux des FIPOL dans le bâtiment de l'Organisation maritime internationale (OMI), le personnel attend avec intérêt de pouvoir tenir à nouveau des événements en présentiel. Parallèlement, les enseignements tirés de l'organisation d'activités à distance ces 18 derniers mois ont été précieux, et les FIPOL continueront de proposer un certain nombre d'activités à distance ou, dans la mesure du possible, hybrides afin de pouvoir continuer à toucher un plus large public et d'encourager davantage d'États Membres à participer aux diverses activités de formation que le Secrétariat propose.

Cours de brève durée

- 2.6 Le Cours de brève durée annuel des FIPOL s'est tenu en ligne pour la première fois en 2021. À la place du cours intensif habituel d'une semaine, le programme a été adapté et s'est déroulé à raison de trois heures par jour durant deux semaines, du 14 au 25 juin 2021, ce qui a permis aux personnes inscrites situées dans différents fuseaux horaires de participer activement. Le cours de cette année a été suivi par des participants issus de 21 États Membres du Fonds de 1992, dont neuf participaient au cours pour la première fois, représentant des administrations maritimes, des services de garde-côtes nationaux et d'autres organismes.
- 2.7 Malgré un cadre d'apprentissage virtuel, le cours a continué de couvrir tous les aspects des travaux que mènent les FIPOL et le régime international de responsabilité et d'indemnisation en général. Il comportait également divers exercices interactifs, qui ont permis aux participants d'étudier un sinistre fictif et la procédure de présentation des demandes d'indemnisation y afférente, et de se familiariser avec les procédures de soumission de rapports sur les hydrocarbures et de calcul des contributions.
- 2.8 Des exposés ont été présentés par plusieurs membres du Secrétariat ainsi que par chacun des partenaires du cours, à savoir l'OMI, la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), l'International Group of P&I Associations et l'ITOPF. Même si les visites effectuées habituellement sur place, à Londres, n'ont pas été possibles, l'International Group a pris des dispositions pour que les participants puissent assister à une présentation donnée directement par le North of England P&I Club et à une visite guidée virtuelle de l'immeuble Lloyd's of London.

- 2.9 Les retours positifs reçus des participants confirment que le format virtuel du cours s'est avéré une réussite et que ce cours d'essai pourrait être développé et éventuellement se tenir en parallèle avec le cours basé à Londres à l'avenir, ou constituer une option supplémentaire. Les dates du cours de 2022 seront confirmées plus tard dans l'année et de plus amples informations générales sur le Cours de brève durée annuel sont consultables dans la section « Ce que nous faisons » du site Web.

Cours d'introduction

- 2.10 S'agissant du cours d'introduction, qui dure une demi-journée et s'adresse spécifiquement aux nouveaux délégués dans le but de les préparer peu de temps avant les réunions des FIPOL, il ne sera malheureusement pas possible d'en organiser une édition virtuelle avant la réunion de novembre 2021. En raison d'un ordre du jour bien rempli et du temps réduit disponible pour les sessions à distance, il est prévu que la réunion elle-même se déroule sur les cinq jours complets, ce qui ne laisse aucune possibilité d'organiser le cours en début de semaine. En outre, compte tenu du calendrier des réunions de l'OMI, il est probable que nombre de délégations auraient été indisponibles pour assister à ce cours dans les semaines précédant la réunion. Une telle organisation serait également très compliquée pour les membres du Secrétariat intervenant dans le cadre du cours, puisque le travail administratif nécessaire à l'organisation de sessions à distance des organes directeurs a tendance à être le plus intense dans les dernières semaines précédant le premier jour de la réunion. Le Secrétariat est toutefois résolu à organiser de nouveau le Cours d'introduction en 2022.

3 Site Web

Consultations du site Web

- 3.1 Entre le 31 juillet 2020 et le 1^{er} août 2021, le site Web des FIPOL a attiré quelque 36 000 visiteurs uniques, soit 77 000 sessions et 185 000 pages vues, ce qui représente des hausses respectives de 64 %, 83 % et 71 % dans chaque catégorie par rapport à l'année précédente. Parmi ces visiteurs, 69 % ont consulté le site en anglais, 18 % en espagnol et 13 % en français.

Présence sur les réseaux sociaux

- 3.2 Les FIPOL ont continué d'utiliser activement leurs comptes Twitter et LinkedIn en publiant des nouvelles et des informations pertinentes, en communiquant des faits et des chiffres clés concernant le régime de responsabilité et d'indemnisation et en publiant les billets importants d'autres organisations et du secteur. Ces comptes contribuent grandement aux efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la communication et accroître la sensibilisation aux travaux de l'Organisation. Les délégués assistant aux réunions des Fonds sont donc encouragés à suivre le compte [@IOPCFunds](#) sur Twitter ainsi que la page [IOPC Funds](#) sur LinkedIn.

Courte vidéo de présentation

- 3.3 En mai 2018, le Secrétariat a diffusé une vidéo de présentation portant sur le rôle, la structure et les activités des FIPOL, ainsi qu'une vue d'ensemble du cadre juridique à l'origine du régime international de responsabilité et d'indemnisation. Cette vidéo, qui est disponible en anglais, en espagnol et en français, chaque version étant sous-titrée, peut être visionnée à la section « À propos des FIPOL » du site Web et fournit une présentation générale à l'intention de toutes les personnes qui ne connaissent pas l'Organisation et ses travaux. Elle a été actualisée en avril 2021 afin d'y intégrer les chiffres les plus récents.

Comptes auprès des Services documentaires

- 3.4 Malgré les divers avantages proposés aux titulaires de comptes auprès des Services documentaires, notamment pour ce qui est de la notification de publication des documents de réunion et de l'inscription aux réunions, de nombreux délégués n'ont pas encore ouvert de compte auprès des Services documentaires des FIPOL.

- 3.5 Le Secrétariat note avec satisfaction que, puisque les réunions se sont tenues à distance au cours de l'année écoulée, plusieurs des délégations ayant ouvert des comptes ont commencé à faire usage de la fonctionnalité d'enregistrement en ligne des pouvoirs lors de leur inscription à une réunion. En outre, la majorité d'entre elles s'efforcent d'inscrire tous les membres de la délégation en amont de la date limite recommandée, ce qui facilite grandement la tâche du Secrétariat, en particulier dans le cadre de l'organisation d'une réunion à distance.
- 3.6 La réunion de novembre se tiendra elle aussi à distance et, puisqu'un scrutin doit avoir lieu pendant les sessions, il est possible qu'un nombre plus élevé de communications qu'à l'habitude soit envoyé concernant les modalités pratiques. Le Secrétariat prie donc instamment tous les délégués d'ouvrir un compte afin de ne manquer aucune mise à jour essentielle et ces derniers sont encouragés à utiliser le système en ligne afin de soumettre leurs pouvoirs. Les inscriptions sont à effectuer à l'adresse <https://documentservices.iopcfunds.org/fr/inscription-aux-reunions/>.

Projets en cours

- 3.7 Des profils détaillés de pays sont publiés à la section « États Membres » du site Web. En janvier 2016, la circulaire IOPC/2016/Circ.2 a été publiée ; elle invitait officiellement les États Membres à soumettre au Secrétariat, dès que possible, des copies de leur législation nationale pertinente pour que celles-ci puissent être incluses dans les profils de pays sous la forme de liens renvoyant aux pages pertinentes du site Web du gouvernement ou d'un fichier PDF. Ces documents sont diffusés dans leur langue originale à moins que l'État Membre concerné ne soit en mesure de les soumettre en anglais, en espagnol et/ou en français.

- 3.8 En date du 28 septembre 2021, les États ci-après avaient soumis au Secrétariat des copies de leur législation nationale.

Australie	Danemark	Nicaragua
Bahamas	France	Pays-Bas
Bulgarie	Irlande	Philippines
Canada	Italie	Pologne
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Japon	République de Corée
	Mexique	Royaume-Uni
		Turquie

- 3.9 Les informations fournies par ces États ont été rendues disponibles via leur profil de pays.

4 Publications

Publications récentes

- 4.1 Les états financiers de 2019 du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire ont été publiés sous forme de publications en ligne en décembre 2020 et le Rapport annuel de 2020 a été mis à disposition en mars 2021.

Publications dans d'autres langues

- 4.2 En août 2021, l'organisation OSPRI (Oil Spill Preparedness Regional Initiative in the Caspian Sea, Black Sea and Central Eurasia [Initiative régionale de préparation aux déversements d'hydrocarbures en mer Caspienne, en mer Noire et en Eurasie centrale]) a contacté l'Administrateur, par l'intermédiaire de l'IPIECA (l'Association internationale de l'industrie pétrolière et gazière) et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en faisant part de sa volonté de produire des versions en langue russe du Manuel des demandes d'indemnisation du Fonds de 1992, des Directives pour la présentation des demandes d'indemnisation au titre des opérations de nettoyage et mesures de sauvegarde et des Directives pour la présentation des demandes d'indemnisation au titre des dommages à l'environnement. Les membres d'OSPRI ont confirmé qu'ils étaient prêts à apporter leur soutien financier au projet et le PNUE a accepté de mettre à disposition un traducteur qualifié et expérimenté pour le mener à bien.

- 4.3 Comme précédemment indiqué, la publication de ces documents dans des langues autres que les trois langues officielles des Organisations peut aider les FIPOL dans leurs efforts de collaboration avec d'autres États, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des Conventions et la meilleure sensibilisation des États et des demandeurs potentiels quant au régime de responsabilité et d'indemnisation et au processus de traitement des demandes d'indemnisation. À ce titre, le Secrétariat a déjà collaboré par le passé avec l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) à la production de plusieurs publications des FIPOL en arabe. Il a également collaboré avec le Fonds chinois d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures provenant des navires (Fonds COPC) à la production de plusieurs publications en chinois. Les versions en arabe et en chinois des publications concernées ont été vérifiées par les FIPOL et sont disponibles sur le site Web des Fonds.
- 4.4 L'Administrateur a précédemment confirmé aux organes directeurs qu'il considérerait avec intérêt des offres d'autres États Membres proposant d'entreprendre la traduction des publications des Fonds dans leur propre langue en cas de nécessité. Pour ce qui est de la demande de coopération avec l'OSPRI à la production de publications relatives aux demandes d'indemnisation en russe, l'Administrateur se félicite de cette proposition, compte tenu notamment du fait que plusieurs États Membres et non membres pourraient bénéficier de la mise à disposition de ces directives importantes en langue russe. Puisqu'il s'agirait de traductions non officielles, un avertissement figurerait dans chacune des publications.

5 Coordonnées de contact

- 5.1 Le Secrétariat a récemment mis en place un système de gestion de la relation avec la clientèle (CRM), qui a considérablement amélioré la transmission des communications aux États Membres et à d'autres parties intéressées importantes. L'installation de ce logiciel est arrivée à point nommé, puisqu'elle a coïncidé avec l'adoption forcée du télétravail en raison de la pandémie et la nécessité qui s'en est suivie d'adresser toutes les communications officielles par voie électronique, y compris les invitations aux réunions et les circulaires.
- 5.2 Si le système a simplifié les pratiques internes d'envois en masse de courriers électroniques, son intérêt est toutefois tributaire des coordonnées qui y figurent. À ce titre, et pour veiller à ce que les informations et documents importants soient envoyés aux bons interlocuteurs, les délégations sont priées de bien vouloir informer le Secrétariat de toute modification de leur composition, en particulier concernant les chefs de délégation, ou de tout changement de coordonnées spécifiques, et notamment les adresses électroniques. Les modifications sont à communiquer à l'adresse externalrelations@iopcfunds.org.

6 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invitées à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.
